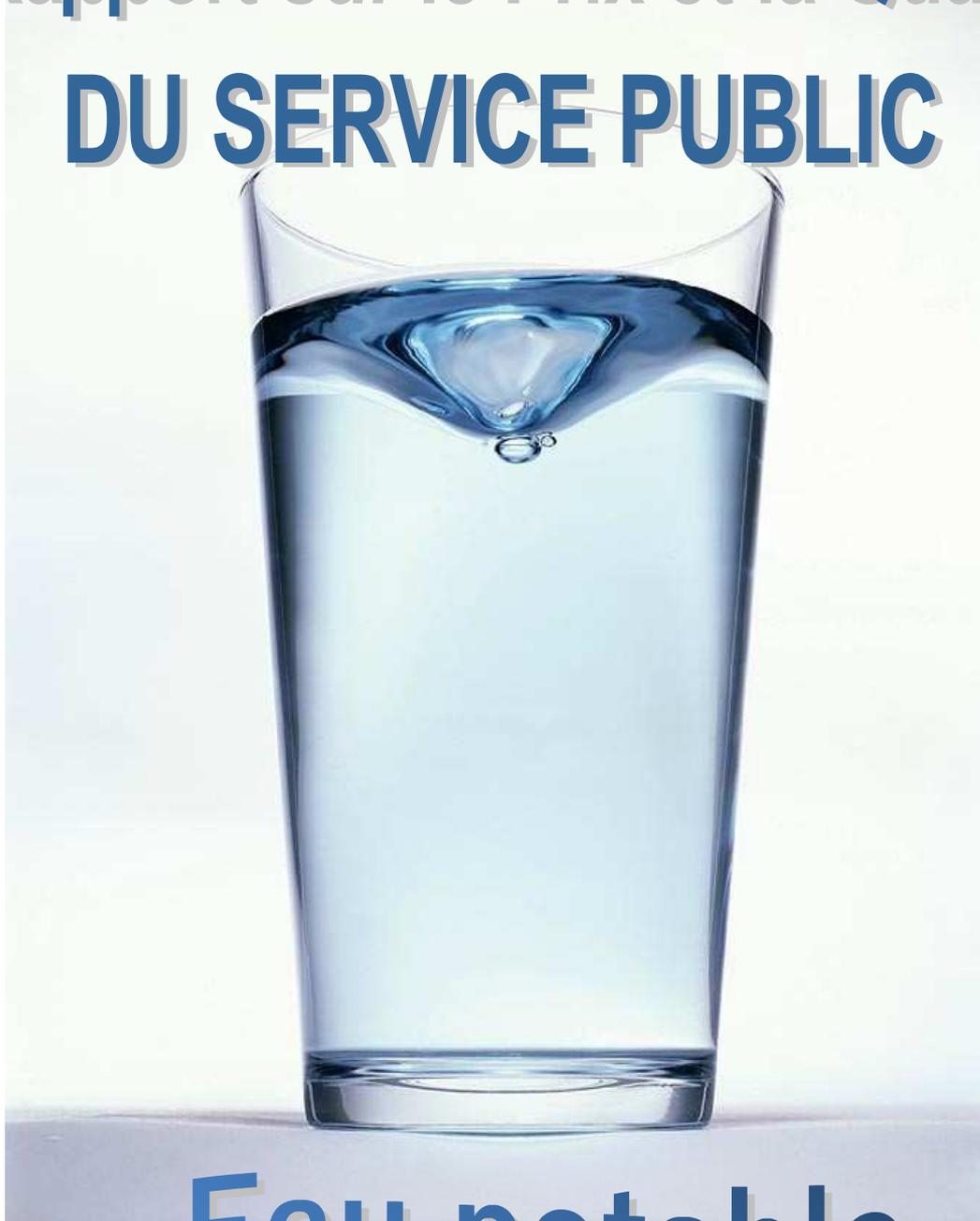


Rapport selon le décret et l'arrêté du 2 mai 2007

Rapport sur le Prix et la Qualité DU SERVICE PUBLIC



Eau potable

SMAEP 4B -- Distribution

Année 2017

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) Organisation administrative du service	3
2) Estimation de la population desservie.....	4
3) Conditions d'exploitation du service.....	4
4) Prestations assurées dans le cadre du service.....	4
5) Les volumes d'eau	5
6) Nombre d'abonnements	5
7) Bilan des volumes sur le territoire syndical	7
8) Consommation par commune.....	8
9) Longueur du réseau	9

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

10) Tarifs en vigueur.....	9
11) Prix du service d'eau potable	10
12) La Facture d'eau (1).....	11
13) La Facture d'eau (2).....	12
14) La Facture de l'eau (3).....	13
15) La Facture de l'eau (4).....	14
16) La Facture de l'eau (5).....	15
17) Recettes d'Exploitation.....	16

INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

18) Qualité de l'eau	17
19) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	18
20) Performance du réseau.....	19

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

21) Travaux réalisés au cours de l'exercice.....	21
22) Acquisition d'équipements :.....	21
23) Branchements en plomb	21
24) Etat de la dette.....	22
25) Amortissements réalisés	22

NOTE D'INFORMATION 2017 DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	23
--	----

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) Organisation administrative du service

Le SMAEP 4B, créé par arrêté préfectoral en juin 1986, avait pour vocation la production d'eau potable, la mise en charge jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité membre et l'achat d'eau potable aux collectivités extérieures. A l'origine, le syndicat regroupait 12 collectivités pour un total de 39 communes.

Par arrêté du 04 août 2010, les statuts du syndicat ont été modifiés notamment avec la prise de compétences à la carte comme : la défense incendie, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion hydraulique.

Aujourd'hui, ce sont 65 collectivités représentant 67 communes qui forment le SMAEP 4B.

La gestion administrative du syndicat est assurée par un Comité Syndical. Chaque collectivité y est représentée de la manière suivante : un délégué titulaire et un délégué suppléant, et ce, par tranche entamée de 500 abonnés.

Ainsi, les compétences exercées par le syndicat au cours de l'année 2017 sont les suivantes :

- La Production d'eau potable
- La Distribution d'eau potable
- La Défense Incendie
- L'assainissement non collectif
- L'assainissement collectif

Le présent rapport a pour but de présenter le fonctionnement du service de distribution d'eau potable au cours de l'exercice 2017. Celui-ci concerne uniquement 62 communes qui sont les suivantes

- Alloinay*	- La Bataille	- Saint-Martin-les-Melle
- Ardilleux	- La Chapelle Pouilloux	(Negressauve)
- Asnières en Poitou	- Le Vert	- Saint-Médard
- Aubigné	- Les Fosses	- Saint Romans des
- Belleville	- Limalonges	Champs
- Boisserolles	- Lorigné	- Saint-Romans-les-
- Bouin	- Luché-sur-Brioux	Melle
- Brieuil-sur-Chizé	- Lusseray	- Sauzé-Vaussais
- Brioux-sur-Boutonne	- Mairé l'Evescault	- Secondigné-sur-Belle
- Brûlain	- Maisonnay	- Séligné
- Celles-sur-Belle	- Marigny	- Sompt
(Montigné et Verrines)	- Mazières sur Béronne	- Tillou
- Caunay	- Melleran	- Vernoux-sur-Boutonne
- Chail	- Montalembert	- Villefollet
- Chérigné	- Montjean	- Villiers-en-Bois.
- Chizé	- Paizay le Chapt	- Villiers-sur-Chizé
- Clussais la Pommeraie	- Paizay le Tort	
- Couture d'Argenson	- Périgné	<i>*commune nouvelle créée</i>
- Crézières	- Pers	<i>au 01/01/2017 par fusion de</i>
- Ensigné	- Pioussay	<i>la commune de Les Alleuds</i>
- Fontenille-Saint-Martin	- Plibou	<i>avec la commune de</i>
d'Entraigues	- Pouffonds	<i>Gournay-Loizé</i>
- Fors	- Prissé la Charrière	
- Hanc	- Saint-Etienne-la-	
- Juillé	cigogne	
- Juscorps	- Saint Génard	

2) Estimation de la population desservie

Nombres d'habitants : **25 670** (population en vigueur au 01/01/2018).

Nombre de compteurs : **13 871**

3) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2013 sur le territoire centre.
Il est également géré en régie directe sur les territoires ouest et est depuis le 1^{er} janvier 2015.

Territoire de Distribution-Ouest :

Ce territoire était géré par un contrat d'affermage avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2003. La durée du contrat étant de 12 ans, il a pris fin le 31 décembre 2014. Le service est exploité en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2015.

Territoire de Distribution-Centre :

Le syndicat a repris au 1^{er} janvier 2013, la gestion du service d'eau en régie directe.

Territoire de Distribution-Est :

Ce territoire était géré par le syndicat de Rom-Bouleure jusqu'au 31/12/2014 via un contrat d'affermage avec la société SAUR. Le service d'eau est maintenant géré en régie directe par le SMAEP 4B depuis le 1^{er} janvier 2015.

4) Prestations assurées dans le cadre du service

Le syndicat assure en régie directe les prestations suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clientèle
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des branchements particuliers, des compteurs, des équipements électromécaniques, des canalisations, des ouvrages de traitement, des ouvrages de stockage,...
Travaux neufs	Extension de réseau, dévoiement de réseaux

5) Les volumes d'eau

a) Importations d'eau

Import depuis	compteurs	Importés en 2016 (m ³)	Importés en 2017 (m ³)	Variation (%)
SMAEP 4B-Production	Belleville Boisseroles	43 442	42 155	-2,96%
SMAEP 4B-La RESE	Le Vert	6 213	6 181	-0,52%
SMAEP 4B-Sources du Perrault	Les Sanguinières	14 595	15 106	3,50%
SMAEP 4B- Production	Prissé	41 917	37 816	-9,78%
SMAEP 4B- Production	Chizé	394 823	359 394	-8,97%
SMAEP 4B- Production	Belle et Boutonne	417 714	373 869	-10,50%
SMAEP 4B- Production	ARDILLEUX	12 367	12 109	-2,09%
SMAEP 4B- Production	COUTURE D'ARGENSON	26 115	24 490	-6,22%
SMAEP 4B- Production	LES ALLEUDS	20 793	22 548	8,44%
SMAEP 4B- Production	MAISONNAY	14 402	15 132	5,07%
SMAEP 4B- Production	MARCILLE	231 059	216 293	-6,39%
SMAEP 4B- Production	PAIZAY LE CHAPT	23 870	22 362	-6,32%
SMAEP 4B- Production	TILLOU	23 912	25 066	4,83%
SMAEP 4B- Production	Gournay-Loizé	73 510	68 666	-6,59%
SMAEP 4B- Production	Rom-Bouleure	523 378	474 289	-9,38%
SMAEP 4B- Production	Fontenille		72 890	
Total		1 868 110	1 788 366	-4,27%

Les volumes mis en distribution sur le territoire ont connu une forte baisse entre 2016 et 2017.

Cette diminution s'explique principalement par une amélioration du rendement des réseaux de distribution. Au cours de l'année 2017, il y a eu peu de variation de température et peu de pluviométrie ce qui a réduit considérablement le nombre de casses sur les réseaux.

b) Exportations

Export vers	Exportés en 2015 (m ³)	Exportés en 2016 (m ³)	Exportés en 2017 (m ³)	Variation (%)
Export vers SERTAD (LAMBON)	2 400	1 674	1 575	-5,91%
Export vers SERTAD (MELLE)	4	4 317	3 176	-26,43%
Export vers SERTAD (St Léger de la M.)	3 032	2 658	2 983	12,23%
Export vers CNRS	4 173	2 232	2 373	6,32%
Export vers Villefagnan	2 092	914	453	-50,44%
Total	11 701	11 795	10 560	-10,47%

Les exports entre 2016 et 2017 sont stables. Les exports vers le Lambon et Melle correspondent au renouvellement du débit sanitaire des réseaux. Les exports vers Saint Léger de la Martinière et Villefagnan correspondent à la desserte de hameaux isolés. La vente au CNRS correspond à l'alimentation du CNRS situé dans le CEBAS.

6) Nombre d'abonnements

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	13 825	13 858	0,24%
Nombre d'abonnés non domestiques	10	13	30,00%
Nombre total d'abonnements	13 835	13 871	0,26%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Le nombre d'abonnés par commune est stable sur l'ensemble du territoire.

Commune	2016	2017	Variation
Ardilleux	99	95	-4,04 %
Asnières en Poitou	116	119	2,59 %
Aubigné	130	129	-0,77 %
Belleville	70	71	1,43 %
Boisserolles	38	37	-2,63 %
Bouin	87	88	1,15 %
Brieuil sur chizé	38	38	0,00 %
Brioux sur Boutonne	846	846	0,00 %
Brulain	345	353	2,32 %
Caunay	105	106	0,95 %
Chail	259	258	-0,39 %
Chérigné	89	88	-1,12 %
Chizé	427	427	0,00 %
Clussais la Pommeraie	403	405	0,50 %
Couture d'argenson	260	259	-0,38 %
Crézières	36	37	2,78 %
Ensigné	174	177	1,72 %
Fontenille Saint-Martin d'Ent	323	321	-0,62 %
Fors	797	805	1,00 %
Gournay-Loizé	389	388	-0,26 %
Hanc	183	182	-0,55 %
Juillé	51	51	0,00 %
Juscorps	165	165	0,00 %
La Bataille	59	59	0,00 %
La Chapelle Pouilloux	111	112	0,90 %
Le Vert	81	84	3,70 %
Les Alleuds	184	181	-1,63 %
Les Fosses	215	218	1,40 %
Limalonges	503	512	1,79 %
Lorigné	231	235	1,73 %
Luché-sur-Brioux	76	77	1,32 %
Lusseray	94	93	-1,06 %
Mairé L'Evescault	374	368	-1,60 %
Maisonny	136	134	-1,47 %
Marigny	414	416	0,48 %
Mazières sur Béronne	225	228	1,33 %
Melleran	312	310	-0,64 %
Montalembert	187	185	-1,07 %
Montigné	121	125	3,31 %
Montjean	168	167	-0,60 %
Paizay le Chapt	176	175	-0,57 %
Paizay le Tort	262	257	-1,91 %
Périgné	497	500	0,60 %
Pers	55	53	-3,64 %
Pioussay	209	209	0,00 %
Plibou	142	146	2,82 %
Pouffonds	210	209	-0,48 %
Prissé la Charrière	319	320	0,31 %
Saint Etienne la Cigogne	91	93	2,20 %
Saint Génard	189	190	0,53 %
Saint Martin les Melle	13	14	7,69 %
Saint Médard	62	63	1,61 %
Saint Romans des Champs	96	96	0,00 %
Saint Romans les Melle	343	344	0,29 %
Sauzé Vaussais	998	996	-0,20 %
Secondigné sur Belle	265	266	0,38 %
Séigné	72	72	0,00 %
Sompt	181	182	0,55 %
Tillou	194	194	0,00 %
Vernoux sur Boutonne	112	113	0,89 %
Verrines sous Celles	123	125	1,63 %
Villefollet	126	127	0,79 %
Villiers en Bois	81	80	-1,23 %
Villiers sur chizé	98	98	0,00 %
TOTAL	13 835	13 871	0,26 %

7) Bilan des volumes sur le territoire syndical

Volumes (m ³)	2016	2017	Variation
Volume importé	1 874 267	1 788 366	-4,58%
Volume exporté	11 795	10 560	-10,47%
Volume total mis en distribution sur le territoire	1 862 472	1 777 806	-4,55%
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 450 406	1 440 346	-0,69%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	25 483	26 879	5,48%
Volume total vendu aux abonnés	1 475 889	1 467 225	-0,59%

Les volumes consommés par les abonnés sont basés sur la relève de novembre 2016 à novembre 2017 pour les abonnés du territoire centre et sur la relève de mai 2017 à mai 2018 sur les territoires est et ouest. Cette différence s'explique par les dates de relève de compteurs et permet ainsi dans les deux cas la prise en compte de la consommation majoritaire de l'année en cours.

8) Consommation par commune

Communes	Abonnés 2017	Consommation 2017	m ³ /abonné
Ardilleux	95	10 938	115,14
Asnières en Poitou	119	9 329	78,39
Aubigné	129	10 937	84,78
Belleville	71	7 954	112,03
Boisserolles	37	7 909	213,76
Bouin	88	9 485	107,78
Brieuil sur chizé	38	5 775	151,97
Brioux sur Boutonne	846	81 490	96,32
Brulain	353	44 440	125,89
Caunay	106	10 883	102,67
Chail	258	41 652	161,44
Chérigné	88	11 573	131,51
Chizé	427	42 941	100,56
Clussais la Pommeraie	405	41 345	102,09
Couture d'argenson	259	19 764	76,31
Crézières	37	3 368	91,03
Ensigné	177	13 914	78,61
Fontenille Saint-Martin d'Entraigues	321	35 889	111,80
Fors	805	77 866	96,73
Gournay-Loizé	388	59 546	153,47
Hanc	182	17 104	93,98
Juillé	51	4 291	84,14
Juscorps	165	16 347	99,07
La Bataille	59	7 606	128,92
La Chapelle Pouilloux	112	13 205	117,90
Le Vert	84	5 763	68,61
Les Alleuds	181	21 774	120,30
Les Fosses	218	22 422	102,85
Limalonges	512	56 387	110,13
Lorigné	235	22 481	95,66
Luché-sur-Brioux	77	7 997	103,86
Lusseray	93	8 165	87,80
Mairé L'Evescault	368	35 031	95,19
Maisonnay	134	13 035	97,28
Marigny	416	50 592	121,62
Mazières sur Béronne	228	20 067	88,01
Melleran	310	35 883	115,75
Montalembert	185	16 652	90,01
Montigné	125	15 673	125,38
Montjean	167	13 412	80,31
Paizay le Chapt	175	18 529	105,88
Paizay le Tort	257	32 579	126,77
Périgné	500	51 331	102,66
Pers	53	5 191	97,94
Pioussay	209	15 277	73,10
Plibou	146	9 318	63,82
Pouffonds	209	19 805	94,76
Prissé la Charrière	320	28 597	89,37
Saint Etienne la Cigogne	93	18 441	198,29
Saint Génard	190	25 924	136,44
Saint Martin les Melle	14	1 143	81,64
Saint Médard	63	4 963	78,78
Saint Romans des Champs	96	16 965	176,72
Saint Romans les Melle	344	33 288	96,77
Sauzé Vaussais	996	91 335	91,70
Secondigné sur Belle	266	28 503	107,15
Séigné	72	8 346	115,92
Sompt	182	15 754	86,56
Tillou	194	20 032	103,26
Vernoux sur Boutonne	113	17 819	157,69
Verrines sous Celles	125	10 790	86,32
Villefollet	127	16 555	130,35
Villiers en Bois	80	14 700	183,75
Villiers sur chizé	98	11 155	113,83
TOTAL	13871	1 467 225	105,78

9) Longueur du réseau

a) Extension de réseau

Le tableau ci-dessous présente les extensions de réseau réalisées au cours de l'année 2017 :

Extension de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
Longueur Totale		0

Le tableau suivant présente les extensions de réseau réalisées lors des trois dernières années :

	2015	2016	2017
Extension de réseau (ml)	0	180	0

b) Renouvellement des réseaux

Le tableau ci-dessous présente les canalisations renouvelées au cours de l'année 2017 :

Renouvellement de réseau		Longueur (ml)	Montant (H.T)
Commune	Lieu		
PERS	Chemin du Logis	450	38 158,20 €
CAUNAY	Rue des Mares		19 719,00 €
FORS	Rue des Douves	151	14 202,80 €
PÉRIGNÉ	Route de Brioux, impasse de la Pompe et cour du Pigeonnier	435	94 629,91 €
Longueur Totale		1 036	166 709,91 €

Le tableau suivant présente le taux de renouvellement des 5 dernières années :

		2013	2014	2015	2016	2017
Moyenne	Linéaire de réseau de desserte (hors branchement en ml)	904323	925421	883389	869724	869724
	Renouvellement de réseau (ml)	1 595	1 709	1 665	12 337	1 036
	Taux de renouvellement	0,18%	0,18%	0,19%	1,42%	0,12%

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,42 %

*Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) **renouvelés au cours des cinq dernières années** par la longueur du réseau.*

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

10) Tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante du SMAEP 4B vote les tarifs annuellement, ceux-ci ont été fixés par la délibération suivante :

Date de la délibération	Objet
06/12/2017	Vote des tarifs 2018.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

11) Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend au 1^{er} Janvier 2018 :

- Une partie fixe ou abonnement ;
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

	2017		2018	
	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €/m3	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €/HT/m4
Territoire Belle et Boutonne, Marcillé, Ardilleux, Maisonnay, Paizay le Chapt, Tillou, Les Alleuds, Couture d'Argenson	85,50 €	1,52 €	85,50 €	1,52 €
Territoire des Fosses, St Etienne, Prissé				
Territoire de Rom-Bouleure	84,60 €	1,82 €	85,50 €	1,77 €
Gournay Loizé/Fontenille	81,00 €	1,13 €	83,50 €	1,23 €

Les abonnements sont payables à terme échu sur le tout le territoire.

La consommation d'eau est payable au vu du relevé et semestriellement.

Territoires Belle et Boutonne, Ardilleux, Maisonnay, Les Alleuds, Couture d'Argenson, Gournay, Fontenille :

La facturation du premier semestre est effectuée sur une estimation. La facturation du second semestre est effectuée au vu du relevé compteur.

Territoires des Fosses et Rom-Bouleure :

La facturation du premier semestre est effectuée au vu du relevé compteur. La facturation du second semestre est effectuée sur une estimation.

Communes équipées de compteurs « radio-relève » (Brieuil-sur-Chizé, Caunay, Chail, Crézières, Ensigné, Hanc, Mazières-sur-Béronne, Montalembert, Lorigné, Paizay-le-Chapt, Paizay-le-Tort, Pers, Sompt, Tillou, Villiers-en-Bois, Villiers-sur-Chizé) :

Les deux factures semestrielles sont basées sur des relèves de compteurs.

La redevance « prélèvement » (Agence de l'eau) est proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Prix mutualisé sur tout le territoire : 0.0700 €/m³

La redevance « pollution domestique » est proportionnelle à la consommation d'eau potable, et varie selon les communes :

Communes	1er janvier 2017	1er janvier 2018
Alloinay, Ardilleux, Asnières en Poitou, Aubigné, Bouin, Brieuil sur Chizé, Brioux-Sur-Boutonne, Brulain, Celles sur Belle, Chail, Chérigné, Chizé, Couture d'Argenson, Crézières, Ensigné, Fontenille, Hanc, Juillé, La Bataille, Les Fosses, Le Vert, Limalonges, Lorigné, Luché sur Brioux, Lusseray, Maisonnay, Mazières-sur-Béronne, Melleran, Montalembert, Montjean, Paizay le Chapt, Paizay le Tort, Périgné, Pioussay, Pouffonds, Saint-Génard, Saint Martin lès Melle, Saint Médard, Saint Romans lès Melle, Sauzé Vaussais, Secondigné sur Belle, Séigné, Sompt, Tillou, Vernoux sur Boutonne, Villefollet, Villiers sur Chizé	0,320 €	0,330 €
Belleville, Boisserolles, Fors, Juscorps, Marigny, Prissé la Charrière, Saint Etienne la Cigogne, Saint Romans des Champs, Villiers en Bois	0,300 €	0,300 €
Caunay, Clussais la Pommeraie, La Chapelle Pouilloux, Mairé L'Esvescault, Pers, Pliboux	0,230 €	0,230 €

Ces deux redevances sont reversées à l'agence de l'eau et calculées annuellement.

12) La Facture d'eau (1)

Sur Belleville, Boisserolles, Fors, Juscorps, Marigny, Prissé la Charrière, St Etienne-La Cigogne, St Romans des Champs, Villiers en Bois.

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2017	1er janvier 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	1,52 €	1,52 €	0,00%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement	0,0736 €	0,0700 €	-4,89%
	ressource en eau (€/m3)			
	Redevance pollution	0,3000 €	0,3000 €	0,00%
	domestique			
	TVA	5,5%	5,5%	

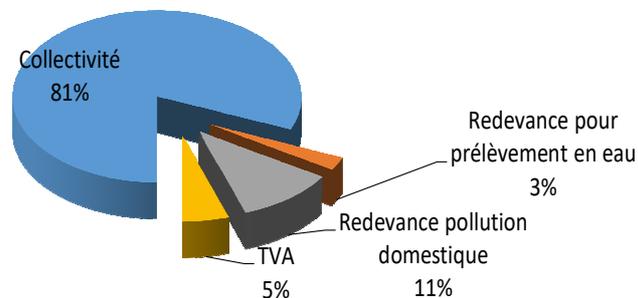
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2017	1er janvier 2018	Variation
Collectivité	267,90 €	267,90 €	0,00%
Redevance pour prélèvement en eau	8,83 €	8,40 €	-4,89%
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00%
TVA	17,20 €	17,18 €	-0,14%
Total (TTC)	329,93 €	329,48 €	-0,14%

Prix théorique du m3 pour un abonné consommant 120 m3:	2,75 €	2,75 €
--	--------	--------

1er janvier 2018



13) La Facture d'eau (2)

Sur Ardilleux, Asnières-en-Poitou, Aubigné, Brieuil-Sur-Chizé, Brioux-sur-Boutonne, Brûlain, Celles sur Belle, Chail, Chizé, Couture d'Argenson, Crézières, Ensigné, Juillé, La Bataille, Les Alleuds, Les Fosses, Le Vert, Lusseray, Maisonnay, Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Chapt, Paizay-le-Tort, Périgné, Pouffonds, Saint-Génard, Saint-Martin-les-Melle, Saint-Romans-les-Melle, Saint-Médard, Secondigné-Sur-Belle, Séligné, Sompt, Tillou, Vernoux-sur-Boutonne, Villefollet, Villiers-Sur-Chizé

Evolution du tarif de l'eau

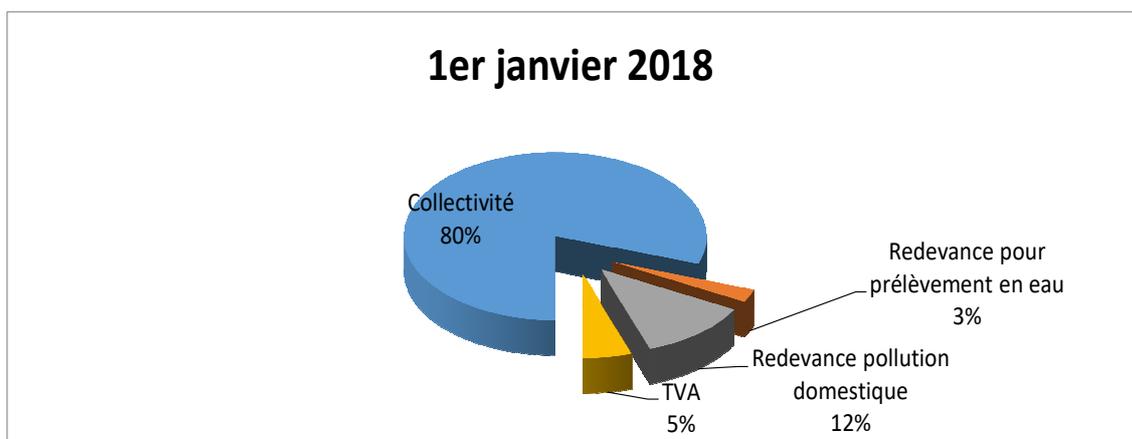
	Désignation	1er janvier 2017	1er janvier 2018	Variation
Part de la collectivité	Part Fixe (€ HT/ab)	85,50 €	85,50 €	0,00%
	Part proportionnelle (€ HT/m3)	1,52 €	1,52 €	0,00%
Redevances et taxes	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,0736 €	0,0700 €	-4,89%
	Redevance pollution domestique	0,3200 €	0,3300 €	3,13%
	TVA	5,5%	5,5%	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2017	1er janvier 2018	Variation
Collectivité	267,90 €	267,90 €	0,00%
Redevance pour prélèvement en eau	8,83 €	8,40 €	-4,89%
Redevance pollution domestique	38,40 €	39,60 €	3,13%
TVA	17,33 €	17,37 €	0,24%
Total (TTC)	332,46 €	333,27 €	0,24%

Prix théorique du m ³ pour un abonné consommant 120 m ³ :	2,77 €	2,78 €
---	--------	--------



14) La Facture de l'eau (3)

Sur Bouin, Hanc, Limalonges, Lorigné, Melleran, Montalembert, Montjean, Pioussay, Sauzé-Vaussais

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2017	1er janvier 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	84,60 €	85,50 €	1,06%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	1,82 €	1,77 €	-2,75%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,0736 €	0,0700 €	-4,89%
	Redevance pollution domestique	0,3200 €	0,3300 €	3,13%
	TVA	5,5%	5,5%	

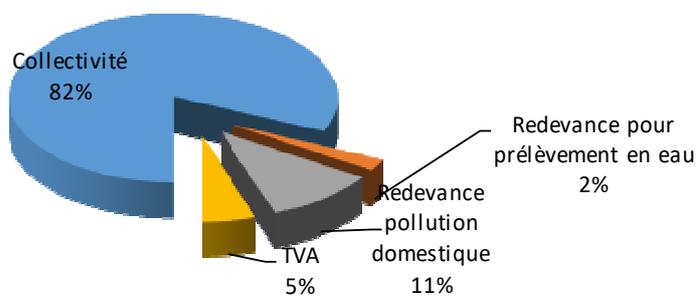
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2017	1er janvier 2018	Variation
Collectivité	303,00 €	297,90 €	-1,68%
Redevance pour prélèvement en eau	8,83 €	8,40 €	-4,89%
Redevance pollution domestique	38,40 €	39,60 €	3,13%
TVA	19,26 €	19,02 €	-1,24%
Total (TTC)	369,49 €	364,92 €	-1,24%

Prix théorique du m3 pour un abonné consommant 120 m3:	3,08 €	3,04 €
--	--------	--------

1er janvier 2018



15) La Facture de l'eau (4)

Sur Caunay, Clussais la Pommeraie, La Chapelle Pouilloux, Mairé-L'Evescault, Pers, Pliboux

Evolution du tarif de l'eau

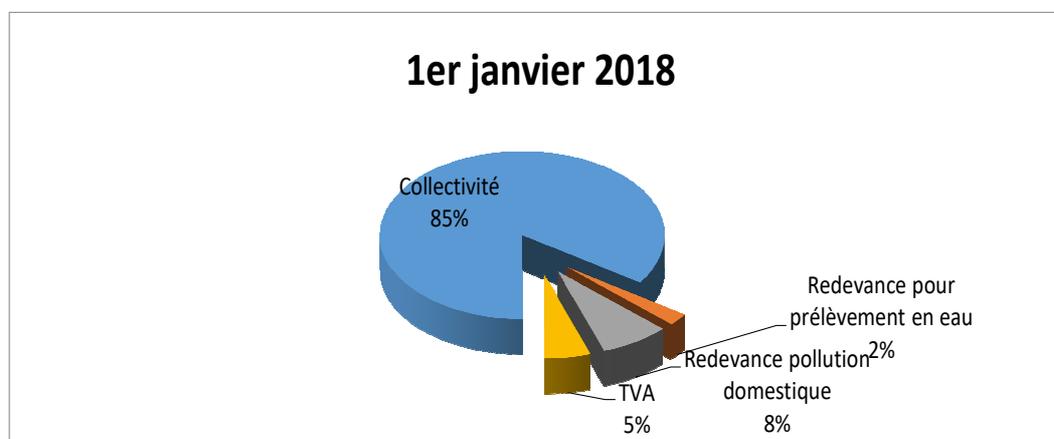
	Désignation	1er janvier 2017	1er janvier 2018	Variation
Part de la collectivité	Part Fixe (€ HT/ab)			
	Abonnement ordinaire*	84,60 €	85,50 €	1,06%
	Part proportionnelle (€ HT/m3)			
	m3 consommés	1,82 €	1,77 €	-2,75%
Redevances et taxes	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,0736 €	0,0700 €	-4,89%
	Redevance pollution domestique	0,2300 €	0,2300 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2017	1er janvier 2018	Variation
Collectivité	303,00 €	297,90 €	-1,68%
Redevance pour prélèvement en eau	8,83 €	8,40 €	-4,89%
Redevance pollution domestique	27,60 €	27,60 €	0,00%
TVA	18,67 €	18,36 €	-1,63%
Total (TTC)	358,10 €	352,26 €	-1,63%

Prix théorique du m ³ pour un abonné consommant 120 m ³ :	2,98 €	2,94 €
---	--------	--------



16) La Facture de l'eau (5)

Sur Chérigné, Fontenille-Saint Martin d'Entraigues, Gournay-Loizé, Luché-sur-Brioux

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2017	1er janvier 2018	Variation
Part de la collectivité	Part Fixe (€ HT/ab)	81,00 €	83,50 €	3,09%
	Part proportionnelle (€ HT/m3)	1,13 €	1,23 €	8,85%
Redevances et taxes	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,0736 €	0,0700 €	-4,89%
	Redevance pollution domestique	0,3200 €	0,3300 €	3,13%
	TVA	5,5%	5,5%	

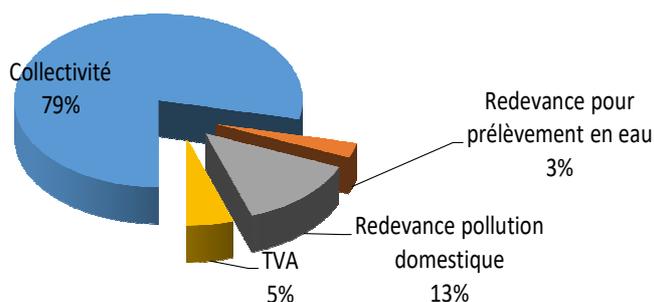
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2017	1er janvier 2018	Variation
Collectivité	216,60 €	231,10 €	6,69%
Redevance pour prélèvement en eau	8,83 €	8,40 €	-4,89%
Redevance pollution domestique	38,40 €	39,60 €	3,13%
TVA	14,51 €	15,35 €	5,79%
Total (TTC)	278,34 €	294,45 €	5,79%

Prix théorique du m3 pour un abonné consommant 120 m3:	2,32 €	2,45 €
--	--------	--------

1er janvier 2018



17) Recettes d'Exploitation

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau	3 941 885,06	3 893 055,96	-1,24%
dont abonnements	1 170 137,00	1 178 370,90	0,70%
Total recettes de vente d'eau	3 941 885,06	3 893 055,96	-1,24%

La légère baisse des recettes s'explique par la stabilisation du périmètre de la compétence d'une part et le lissage des tarifs du territoire de l'ancien Syndicat Rom-Bouleure à la baisse pour converger vers le tarif du secteur centre à l'horizon 2022 d'autre part.

INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

18) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau du Syndicat 4B est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire, et par le syndicat lui-même dans le cadre de son autocontrôle.

Les données relatives à la qualité de l'eau, définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique, sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé.

Sur l'année 2017, les résultats de la surveillance de la qualité de l'eau distribuée sont les suivants :

Surveillance qualité de l'eau 2017 Distribution		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Contrôle sanitaire ARS	Conformité bactériologique	100	95	95%
	Conformité physico-chimique	118	115	97,5%
Autocontrôle	Conformité physico-chimique	11	11	100%

La surveillance analytique permet de s'assurer que les conditions de distribution des eaux ne sont pas de nature à générer des non-conformités analytiques au niveau des points d'usage.

Pour cela, le Syndicat réalise un suivi des résiduels en chlore bimensuellement au niveau des traitements de désinfection, des différents stockages des eaux, des installations sanitaires à risques, et des bouts d'antennes. Ce suivi des résiduels en chlore est complété par un suivi de la bactériologie.

Autocontrôle	Suivi de la bactériologie	90	89	98,8%
	Suivi Résiduel Chlore réseau de distribution	37 points de prélèvement, 148 prélèvements sur l'année 2017		
	Suivi Chlore Stations et Réservoirs	25 points de prélèvement, 375 prélèvements sur l'année 2017		

Le programme de surveillance sanitaire mis en place depuis 2013 a permis d'affiner notre connaissance de l'évolution du chlore dans le réseau. Ainsi entre 2016 et 2017, nous avons réduit le nombre d'analyses de suivi sur réseau de 1752 à 148.

Le contrôle sanitaire de l'ARS a révélé 8 non-conformités : 5 pour les paramètres bactériologique et 3 pour des paramètres physico-chimiques sur des prélèvements « des eaux de premiers jets ».

- Non-conformité N°1 sur la Commune de la Chapelle Pouilloux le 10/08/2017 :

Spore anaérobie Sulfito-réducteur Valeur : 1 UFC/100ml pour une Norme de 0 UFC/100ml.

Action corrective : le syndicat a réalisé une purge du réseau. Le particulier à qui il a été demandé de réaliser une purge de son installation, n'a pas réalisé cette action.

- Non-conformité N°2 sur la Commune de la Chapelle Pouilloux le 18/08/2017 :

Coliforme : Valeur 2 UFC/100ml pour une Norme de 0 UFC/100ml.

Lors du re-contrôle, le résultat s'est de nouveau révélé non conforme.

L'installation après compteur comportait un bout d'antenne non utilisé qui a été supprimé afin d'arrêter cette contamination après compteur.

- Non-conformité N°3 sur la Commune de Pliboux le 18/10/2017 :

Flore aérobie revivifiable : Valeur : >300 UFC/100ml pour une Norme de 300 UFC/100ml.

Action corrective : le robinet de la salle de réunion n'était pas utilisé. Le syndicat a effectué une purge du réseau et la commune a réalisé une purge de son installation.

- Non-conformité N°4 sur la Commune de Marigny le 02/08/2017 :

Flore aérobie revivifiable : Valeur : >300 UFC/100ml pour une Norme de 300 UFC/100ml.

Action corrective : tous les robinets du camping ont été mis en purge ce qui a permis de retrouver une conformité de l'eau.

- Non-conformité N°5 sur la Commune de Prissé la Charrière le 13/10/2017 :

Coliforme : Valeur 1 UFC/100ml pour une Norme de 0 UFC/100ml.

Action corrective : le robinet extérieur était inutilisé. Le syndicat a effectué une purge du réseau et la commune a réalisé une purge de son installation.

- Non-conformité N°6 sur la Commune de Couture d'Argenson le 27/02/2017 :

Plomb : Valeur de 54.7 µg/l pour une Norme de 10 µg/l

Action corrective : vérification des installations et réalisation d'une purge de l'eau sur le branchement communal.

- Non-conformité N°7 sur la commune de Tillou le 20/09/2017 :

Plomb : Valeur de 21.0 µg/l pour une norme de 10 µg/l

Action corrective : vérification des installations et réalisation d'une purge de l'eau sur le branchement communal.

- Non-conformité N°8 sur la commune de Lusseray le 31/01/2017 :

Nickel : Valeur de 42.5 µg/l pour une norme de 20 µg/l

Action corrective : vérification des installations et réalisation d'une purge de l'eau sur le branchement communal.

Le taux de conformité du contrôle sanitaire en matière de bactériologie a évolué de 100% en 2016 à **95% en 2017**. Le taux de conformité du contrôle sanitaire en matière de physico-chimie a évolué de 97.5% en 2016 à **97.5% en 2017**.

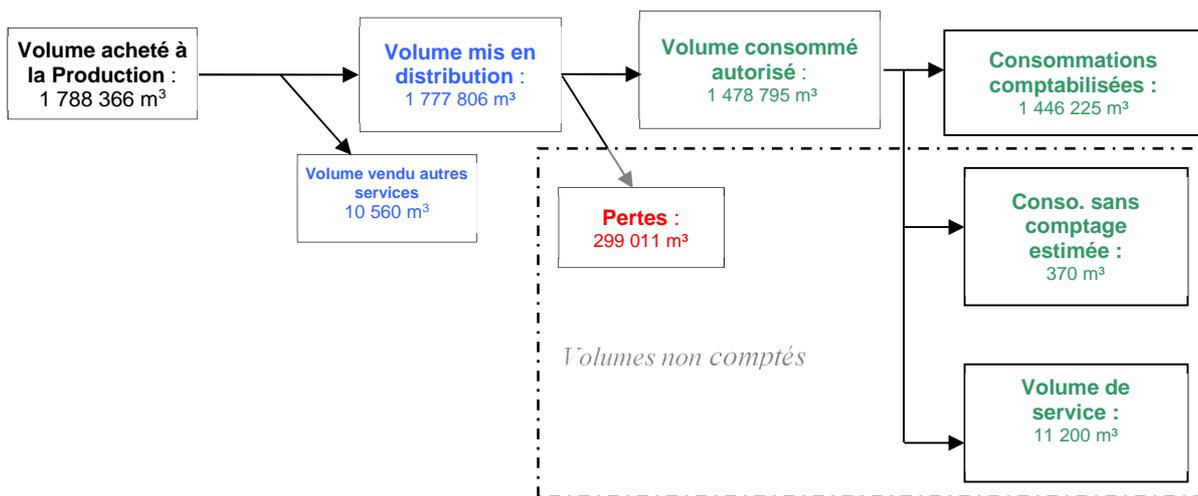
L'autocontrôle a également mis en évidence la présence de bactériologie sur des écarts de réseau. Tous ces points ont connu des actions correctives afin de retrouver une absence de bactériologie. Le taux de conformité du suivi de bactériologie a montré **une évolution de 94.3% en 2015, 97.4% en 2016 à 98.8% en 2017**.

19) **Connaissance et gestion patrimoniale du réseau**

Le calcul de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a été modifié à compter de l'exercice 2013. L'indice se calcul sur une échelle de 0 à 120.

		nombre de points	points obtenus
A (1,2)	existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B (2)	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire et une procédure de mise à jour	10	10
	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) (3)	0 à 5	5
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations (3)	0 à 15	15
C	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	10
	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécanique	10	10
	Le plan des réseaux localise les branchements (uniquement pour service de distribution)	10	0
	document mentionnant les caractéristiques de chaque compteur: carnet métrologique, date de pose (uniquement pour les service de distribution)	10	10
	existence d'un document de localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	mise à jour des documents de localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations et mise en oeuvre (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du linéaire	5	5
TOTAL		120	110

20) Performance du réseau



Les consommations sans comptage (Essais de poteau incendie) sont estimées à 370 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, ...) sont évalués à 11 200 m³ selon la méthode d'estimation ASTEE.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- Rendement du réseau de distribution

$$= \frac{(\text{Volume consommé autorisé} + \text{Exportations})}{(\text{Volume produit} + \text{Importations})}$$

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau (%)	75,1%	76,0%	75,6%	77,9%	83,3%

- Indice des volumes non comptés

$$= \frac{(\text{Estimation consommations sans comptage} + \text{Volume de service} + \text{Pertes})}{(\text{Longueur du réseau hors branchements})}$$

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	1,64	1,51	1,44	1,39	0,98

- **Indice linéaire de pertes en réseau**

$$= \frac{\text{Pertes}}{\text{Longueur du réseau hors branchements}}$$

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	1,59	1,46	1,40	1,34	0,94

- **Indice linéaire de consommation**

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation (m ³ /km/j)	4,77	4,53	4,30	4,70	4,66

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

21) Travaux réalisés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant des travaux
Travaux de renouvellement de réseau à PERS (chemin du Logis)	38 158,20
Travaux de renouvellement de réseau à CAUNAY (rue des Mares)	19 719,00
Travaux de renouvellement de réseau à FORS (rue des Doves)	14 202,80
Travaux de déconnexion de réseau entre PERS et VANZAY (lieu-dit Sansais)	2 437,00
Travaux de renouvellement de réseau à PÉRIGNÉ (route de Brioux, impasse de la Pompe, cour du Pigeonnier)	94 629,91
Travaux de renouvellement de compteurs de sectorisation (travaux en régie)	6 418,70
Installation d'alarmes anti-intrusion sur le Château d'eau de Les Alleuds et sur le réservoir de Gournay (travaux en régie)	6 386,39
Travaux d'aménagement hydraulique au réservoir de TILLOU (travaux en régie)	2 157,50
Travaux d'aménagement hydraulique au Château d'eau de la Chauvinière (travaux en régie)	2 006,10
Pose d'une télétransmission à TILLOU (Beaumoreau et Beauchamps) (travaux en régie)	5 360,50
Travaux aux abords des Châteaux d'eau de CHIZÉ et des Béguières (travaux en régie)	3 909,65
TOTAL	195 385,75

22) Acquisition d'équipements :

Objet des travaux	Montant des équipements
Achat de compteurs et de modules radio	107 660,55
Achat de compteurs de sectorisation	7 916,51
Achat d'un débitmètre électromagnétique	1 260,00
Télégestion à MAZIÈRES-SUR-BÉRONNE (station de Charzay)	7 749,00
Matériel de relevé de compteurs	2 974,00
Achat de tablettes tout terrain	9 843,40
Travaux d'extension des locaux (portés par le budget principal)	138 232,37
Feux tricolores (portés par le budget principal)	3 245,00
Aménagement intérieur d'un véhicule (porté par le budget principal)	2 623,00
Achat de petits équipements (porté par le Budget Principal)	447,12
TOTAL	281 950,95

23) Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements - Secteur Ouest	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
% de branchements en plomb restants/nombre total de brchts	0,03%	0,03%

Branchements - Secteur Centre	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	2	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de brchts	0,00%	0,00%

Branchements - Rom-Bouleure	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	18	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de brchts	0,00%	0,00%

Il reste encore 1 branchement plomb sur Prissé-la-Charrière, pour lequel une solution technique n'a pas encore été mise en œuvre.

24) Etat de la dette

Cette valeur correspond à la durée nécessaire au syndicat pour rembourser la dette du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement dégagé est affectée à celle-ci.

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre (€)	1 072 638,49	963 362,35
Epargne brute annuelle (€)	1 308 061,48	892 017,45
Durée d'extinction de la dette par la seule capacité d'autofinancement (en année)	0,82	1,08
Recettes réelles	4 278 518,16	4 171 297,98
Dépenses réelles	2 970 456,68	3 279 280,53
Remboursements au cours de l'exercice	144 259,24	143 147,02
dont en intérêts	37 308,64	33 877,28
dont en capital	106 950,60	109 269,74

L'épargne brute annuelle (=capacité d'autofinancement) = recettes réelles – dépenses réelles

Le budget principal porte une partie des emprunts du budget distribution. Tous les emprunts liés à la compétence sont pris en compte pour le calcul.

La baisse de l'épargne brute annuelle entre 2016 et 2017 s'explique par une plus forte participation du budget Distribution aux charges du budget Principal (davantage d'investissements et de charges de personnel en 2017 par rapport à 2016). Par ailleurs, en 2016, la participation du budget Distribution aux charges du budget Principal avait été exceptionnellement atténuée par le reversement d'une partie du solde des subventions reçues pour la construction des locaux. Enfin, les modalités de reversement de la redevance pollution à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ont évolué entre 2016 et 2017. En 2017, le Syndicat a cumulé le reversement de la totalité des redevances perçues en 2016 ainsi que 177 000 € d'acompte sur les redevances perçues en 2017.

25) Amortissements réalisés

	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	333 899,54	882 803,86	481 796,72	503 567,20

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



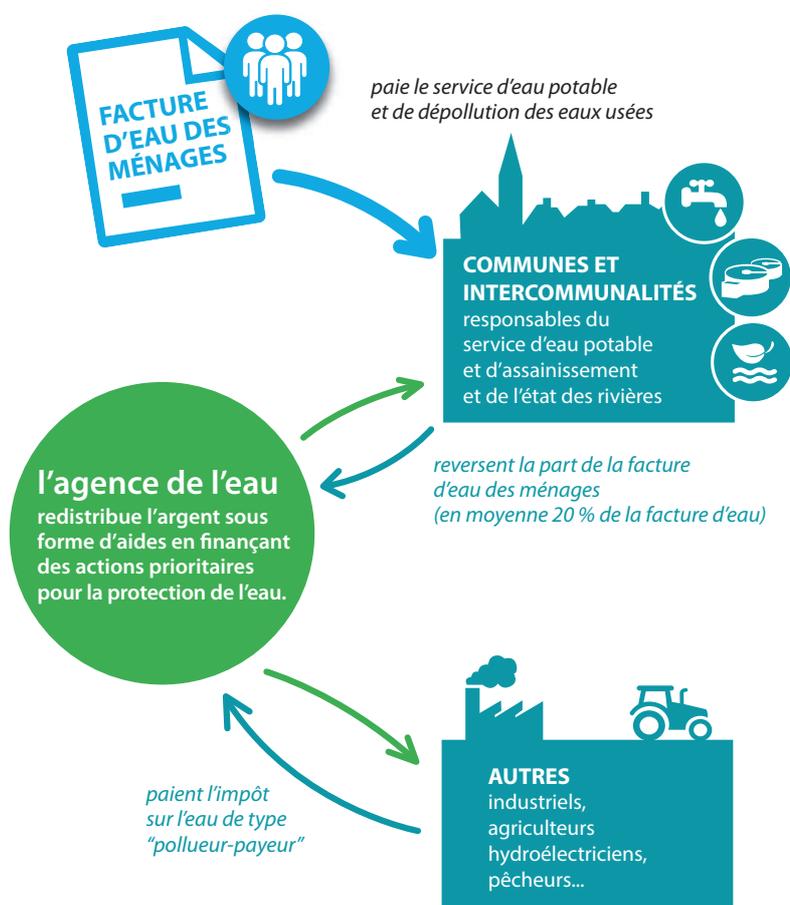
LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



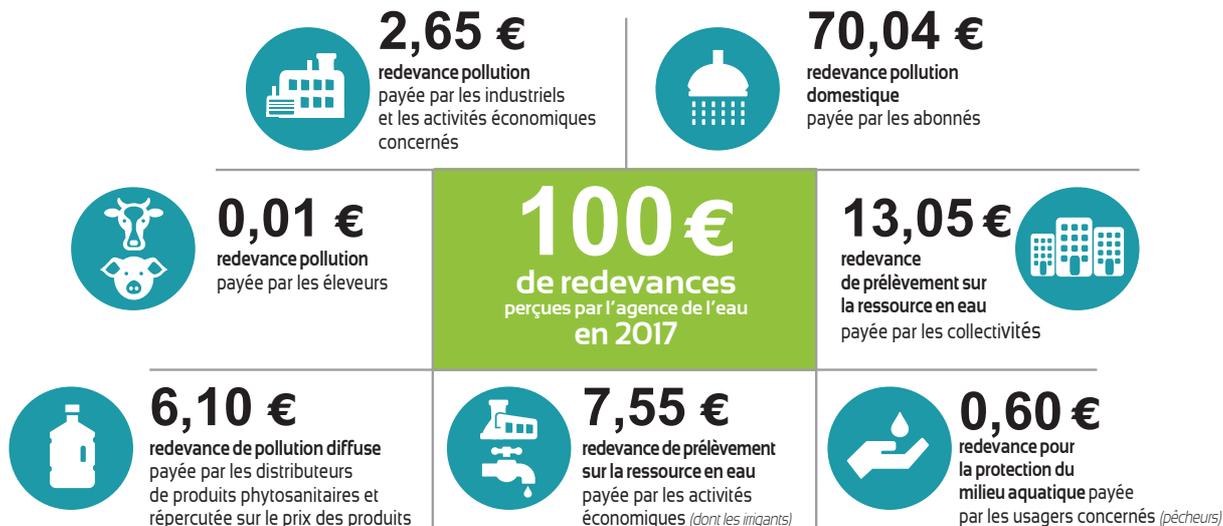
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.

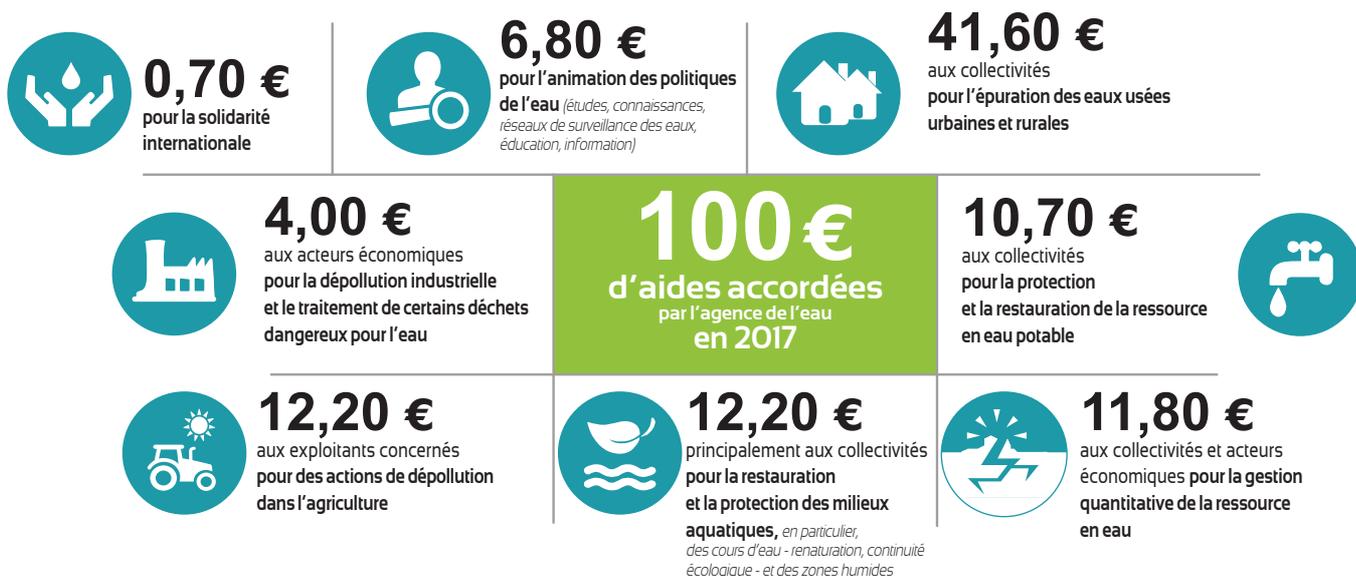


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B

73 route de Brioux
79170 PÉRIGNÉ
Tel : 05 49 07 74 31
Fax : 05 49 07 12 26
Mail : aep4b@orange.fr